

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Marie Deveaud ; Cédric Fracheboud ; Yvan Salzmann ; Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Marlène Bérard ; Xavier de Haller ; Sylvie Favre Truffer ; Nicolas Gillard ; Philippe Jacquat ; André Mach ; Jean Mpoy ; Florian Ruf.

Membre démissionnaire : --

Membres présents	88
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 50 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/ préavis
2010/24**

Crédits supplémentaires pour 2010 (1^{ère} série).
Rapporteur : M. Denis Pache (David Payot)

Discussion

Mme Myriam Tétaz (AGT) qui dépose un amendement ; M Pierre-Anoine Hildbrand (LE) ; M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de Sécurité sociale et Environnement (SSE) ; M. Olivier Français, Directeur de Travaux (TRX) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Philippe Mivelaz (SOC) ; Mme Silvia Zamora, Directrice de Culture, Logement et Patrimoine (CLP) ; M. Gilles Meystre (LE) ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; M. Alain Hubler (AGT) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. David Payot (AGT) ; M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de SSE ; M. Roland Rapaz (SOC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) qui dépose un amendement et demande le vote nominal ; Mme Thérèse de Meuron (LE) qui dépose une motion d'ordre

**Amendement de
Mme Tétaz à la
concl. 1, lettre A
Dépôt**

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

- A. 5'384'900 francs dont en recettes 767'000
- B. *inchangé*
- C. *inchangé*

Amendement de M. Hildbrand à la concl. 1, lettre A
Dépôt

Diminuer du total des crédits supplémentaires de Frs 80'000.-- de A. Budget de fonctionnement pour un total final de 6'519'900.-- :

Motion d'ordre
Discussion

Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Philippe Mivelaz (SOC).

Vote sur motion
d'ordre

par une majorité de oui, 3 non, et 5 abstentions, la motion d'ordre est acceptée.

Vote sur
amendement de Mme
Myriam Tétaz

Le Conseil, par 17 oui, 42 non et 24 abstentions, **refuse** l'amendement de Mme Myriam Tétaz.

Le président demande si la requête du vote nominal est appuyée par un nombre suffisant de voix. Etant effectivement le cas, le secrétaire *ad interim* procède au vote nominal.

Vote sur
amendement de M.
Pierre-Antoine
Hildbrand

Le Conseil, par 43 oui, 30 non et 13 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Détail du vote
nominal
s/amendement de
M. Hildbrand

Oui : Raphaël Abbet ; Eddy Ansermet ; Sylvianne Bergmann ; Jean-Louis Blanc ; Mathieu Blanc ; Claude Bonnard ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Jean-François Cachin ; Maurice Calame ; Jean-Marie Chautems ; Jean-Luc Chollet ; Philippe Clivaz ; Thérèse de Meuron ; Martine Fiora-Guttmann ; Guy-Pascal Gaudard ; Fabrice Ghelfi ; Nicole Graber ; Albert Graf ; Nicole Grin ; Florence Germond ; Laurent Guidetti ; Pierre-Antoine Hildbrand ; François Huguenet ; Françoise Longchamp ; Olivier Martin ; Claude Mettraux ; Gisèle-Claire Meylan ; Gilles Meystre ; Philippe Mivelaz ; Denis Pache ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Solange Peters ; Bertrand Picard ; Blaise-Michel Pitton ; Francisco Ruiz ; Rebecca Ruiz ; Esther Saugeon ; Graziella Schaller-Curiotto ; Sandrine Schlienger ; Serge Segura ; Isabelle Truan ; Jean Tschopp.

Non : Caroline Alvarez ; Jean-Charles Bettens ; Benoît Biéler ; Susana Carreira ; Muriel Chenux Mesnier ; Magali Crausaz-Mottier ; Ulrich Doepper ; Jean-Michel Dolivo ; Sarah Frund ; André Gebhardt ; Claude Grin ; Alain Hubler ; Evelyne Knecht ; Jean Meylan ; Stéphane Michel ; Elisabeth Müller ; Nkiko Nsengimana ; Pierre-Yves Oppikofer ; Johan Pain ; David Payot ; Roland Rapaz ; Janine Resplendino ; Vincent Rossi ; Pierre Santschi ; Thomas Schlachter ; Myriam Tétaz ; Giampiero Trezzini ; Maria Velasco ; Marlène Voutat ; Anna Zürcher.

Abstention : Gérard Chappuis ; Adozinda da Silva ; Yves Ferrari ; Natacha Litzistorf ; Axel Marion ; Isabelle Mayor ; Sophie Michaud Gigon ; Roland Ostermann ; Roland Philippoz ; Jacques-Etienne Rastorfer ; Namasivayam Thambipillai ; Claude-Alain Voiblet ; Elisabeth Wermelinger.

Vote sur la lettre A

Le Conseil, par une majorité de oui, et une douzaine d'abstentions, **approuve** la conclusion lettre A du budget de fonctionnement tel qu'amendé.

Vote sur les lettres B & C

Le Conseil, par une majorité de oui, et 6 abstentions, **approuve** la conclusion lettre B pour les autorisations d'achat et la conclusion lettre C pour les crédits d'investissement du patrimoine administratif.

Le Conseil, approuvant les conclusions et l'amendement susmentionnés, décide d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	6'519'900.–	767'600.–
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	613'000.–	0.–
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	111'200.–	0.–

Rapport s/ préavis 2010/7

Plan partiel d'affectation Montblesson – La Planche-au-Comte concernant la parcelle n°15050 et partiellement les parcelles n° 15058, 15069, 15612 et 15631. Addenda au plan d'extension n° 599 du 28 novembre 1980. Promesse de cession, d'échange de terrains et de constitution de servitudes. Pacte d'emption.

Rapporteurs : M. Gérard Chappuis (SOC) pour le rapport de majorité
M. Roland Ostermann (Les Verts) pour le rapport de minorité

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Gérard Chappuis (SOC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. Olivier Français, Directeur de Travaux.

<i>Discussion s/règlement chapitre I chif. 1</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre I chif. 2</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre II chif. 3</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre II chif. 4</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre II chif. 5</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre III chif. 6</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre III chif. 7</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre III chif. 8</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre III chif. 9</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Discussion s/règlement chapitre III chif. 10</i>	La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.
<i>Vote sur conclusions 1 & 2 du rapport de majorité, opposées au rapport de minorité</i>	<p>Votent oui les Conseillers qui acceptent les conclusions 1 & 2 du rapport de majorité, votent non les Conseillers qui acceptent le rapport de minorité.</p> <p>Le Conseil, par 44 oui, 27 non et 6 abstentions, approuve les conclusions 1 & 2 de la commission, d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Montblesson – La Planche-au-Comte » concernant la parcelle N° 15050 et partiellement les parcelles N°s 15058, 15069, 15612 et 15631 ; addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980 ; avec l'amendement suivant : la zone de villas A située à l'ouest de la ferme de la</p>

Planche-au-Comte reçoit une cote d'altitude maximale des constructions nouvelles à la valeur 771.50 ; de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet.

Vote sur la conclusion n°3 du rapport

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et une douzaine d'abstentions, **accepte** la conclusion n°3 de la commission, d'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition déposée pendant l'enquête publique

Vote sur les conclusions n° 4 à 8 du rapport

Le Conseil, par une majorité de oui, 7 non et une douzaine d'abstentions, **accepte** les conclusions n°4 à 8 de la commission d'approuver la convention entre la Ville de Lausanne et le propriétaire des parcelles N^{os} 15050 et 15058 telle qu'elle figure au chapitre 7 ; de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ; de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ; de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N^o 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ; de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, décide

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Montblesson – La Planche-au-Comte » concernant la parcelle N^o 15050 et partiellement les parcelles N^{os} 15058, 15069, 15612 et 15631 ; addenda au plan d'extension N^o 599 du 28 novembre 1980 ; avec l'amendement suivant : la zone de villas A située à l'ouest de la ferme de la Planche-au-Comte reçoit une cote d'altitude maximale des constructions nouvelles à la valeur 771.50 ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition déposée pendant l'enquête publique ;
4. d'approuver la convention entre la Ville de Lausanne et le propriétaire des parcelles N^{os} 15050 et 15058 telle qu'elle figure au chapitre 7 ;
5. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/ préavis
2010/15

Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gillard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative « Praz Gillard ».
Rapportrice : Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. David Payot (AGT) ; M. Raphaël Abbet (UDC) ; M. Charles-Denis Perrin (LE) ; Mme Silvia Zamora, Directrice de Culture Logement et Patrimoine (CLP) ; M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. David Payot (AGT) ; M. Roland Ostermann (Les Verts) qui dépose un amendement ; M. Yves-André Cavin, Président du Conseil qui refuse le dépôt de l'amendement ; Mme Silvia Zamora, Directrice de CLP ; M. Roland Ostermann (Les Verts) ; Mme Silvia Zamora, Directrice de CLP ; M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Olivier Français, Directeur de Travaux ; M. Pierre Santschi (Les Verts) qui demande le renvoi en commission ; M. Roland Ostermann (Les Verts).

Amendement de M.
Roland Ostermann
Dépôt
(refusé par le
Président du
Conseil)

Article 9 – Redevance

Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de cinq pour cent (5%) l'an sur la valeur du terrain fixée à deux millions trois cent soixante mille francs (Fr. 2'360'000.--) ; la redevance s'élève ainsi à cent dix-huit mille francs (Fr. 118'000.--).

Toutefois, afin de faciliter le démarrage de l'opération, la redevance sera perçue progressivement, selon l'échelonnement suivant

1^{ère} année : Fr. 23'600.—

2^{ème} année : Fr. 47'200.—

3^{ème} année : Fr. 70'800.—

4^{ème} année : Fr. 94'400.—

5^{ème} année : Fr. 118'000.—

Etc.

Cette modification est fondée sur la constatation suivante :

Le calcul fait sous le point 10.1 du préavis pour fixer la valeur du terrain prend en compte une surface totale de 12'183 m² décomposée en portions de 8'007 m² à Fr. 250.-- le m² (pour la partie comprenant les constructions) et 4'176 m² à Fr. 25.-- le m² (pour la partie verger, zone de verdure, biotope).

Or la surface construite est de 1'524 m². La parcelle constructible doit être au moins 6 fois plus grande selon le règlement. Les surfaces à prendre en compte sont donc : $6 \times 1'524 \text{ m}^2 = 9'144 \text{ m}^2$ à Fr. 250.-- le m² et le solde de 3'039 m² à Fr. 25.-- le m². Soit au total $9'144 \times \text{Fr. 250.--} + 3'039 \times \text{Fr. 25.--} = \text{Fr. 2'361'975.--}$ arrondis à Fr. 2'360'000.--.

Demande de renvoi en commission

Le président demande si la requête du renvoi en commission est appuyée par un nombre suffisant de voix. Etant effectivement le cas, le préavis est renvoyé à une commission.

Rapport s/ préavis 2010/21

Remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains et modification de l'éclairage public et de l'arborisation dans le cadre de la désaffectation de la ligne tl et du réaménagement de la chaussée de la rue du Bugon et de l'avenue de la Sallaz.

Rapporteur : M. Guy-Pascal Gaudard (LE)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (LE).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'945'000.– pour le remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains d'eau, d'assainissement, d'électricité et de gaz, la pose de tubes et de chambres de tirage pour le télé-réseau, la modification de l'éclairage public suite à la désaffectation définitive de la ligne tl de la rue du Bugnon et d'une partie de l'avenue de la Sallaz, ainsi que le renouvellement de l'arborisation situé le long du côté est de l'avenue de la Sallaz, sur le tronçon entre la rue Pierre-Decker et le collège de la Sallaz, réparti comme suit :
 - a) Fr. 1'900'000.– pour **eauservice** ;
 - b) Fr. 480'000.– pour le Service d'assainissement ;
 - c) Fr. 1'317'000.– pour le Service de l'électricité (SEL), y compris main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, à raison de Fr. 830'000.– pour le réseau électrique et de Fr. 487'000.– pour l'éclairage public ;
 - d) Fr. 388'000.– pour le Service du gaz et du chauffage à distance, y compris main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires ;
 - e) Fr. 520'000.– pour le Service multimédia ;
 - f) Fr. 340'000.– pour le Service des parcs et promenades
2. d'amortir annuellement les dépenses mentionnées ci-dessus à raison de :
 - a) Fr. 95'000.– par la rubrique 4700.331 du budget d'**eauservice** ;
 - b) Fr. 24'000.– par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement ;
 - f) Fr. 34'000.– par la rubrique 6600.331 du budget du Service des parcs et promenades ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettre c), d) et e) ;

4. de faire figurer sous la rubrique 390 des unités budgétaires concernées les intérêts découlant du crédit ci-dessus.
- _____

Motion d'ordre

Mme Solange Peters (SOC) dépose une motion d'ordre et demande une séance de relevé ; Mme Martine Fiora-Guttmann (LE) ; M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Mme Solange Peters (SOC).

Vote sur motion d'ordre

par 27 oui, 28 non, et 8 abstentions, la motion d'ordre est refusée.

Discussion

Mme Françoise Longchamp (LE) ; Mme Silvia Zamora, Directrice de Culture, Logement et Patrimoine.

Discours de clôture

de M. Yves-André Cavin, président.

Clôture

La séance est levée à 23h45

Le président :

Le secrétaire ad interim :

.....

.....